



Délibération n° 2015-41
Conseil d'administration du 25 septembre 2015

Objet : demande de remise des majorations de retard par le Centre Hospitalier St Alban sur Limagnole

M. Domeizel, Président,
rend compte de l'exposé suivant

EXPOSÉ

Le Centre Hospitalier Spécialisé de St Alban sur Limagnole sollicite la remise gracieuse des majorations de retard, d'un montant total de 142 459,03 euros appliquées par la CNRACL suite au paiement tardif des cotisations des échéances de mai, juin, juillet, août et novembre 2014.

Vu l'article 7-I du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 modifié et la délibération du Conseil d'administration du 29 mars 2007, qui disposent que le Conseil d'administration statue sur les demandes de remise gracieuse des majorations de retard supérieures à 100 000 euros.

Vu l'article 70 du règlement intérieur, qui donne compétence à la commission des comptes pour examiner les demandes de remises gracieuses des majorations de retard reçues par le service gestionnaire et d'un montant supérieur à celui pour lequel le Conseil d'administration lui a donné délégation.

Vu la délibération n°2014-31 du 18 décembre 2014 qui redéfinit les dispositions applicables aux demandes de remises gracieuses des employeurs,

Vu l'avis de la commission des comptes élargie au bureau dans sa séance du 23 septembre 2015, qui :

- considérant la demande de l'employeur en date du 20 mars 2015 pour une remise gracieuse des majorations de retard,
- compte tenu
 - du courrier du 4 mars 2015 de la trésorerie principale de Mende qui confirme que les retards de paiement sont imputables au transfert de dossiers consécutif à la fermeture de la trésorerie de St Alban sur Limagnole chargée précédemment de la gestion du Centre Hospitalier
 - que le Centre Hospitalier Spécialisé est actuellement à jour de ses cotisations

Le Conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, décide d'accorder la remise gracieuse des majorations d'un montant total de 142 459,03 euros appliquées par la CNRACL suite au paiement tardif des cotisations de l'exercice 2014.

L'Isle Jourdain, le 25 septembre 2015
La secrétaire administrative du conseil

Virginie Lladeres